



## DÉCISION DU MAIRE n°16/2026

### Signature d'une convention de prêt de matériel à titre gracieux entre la commune de Ponthévrard et Les Parents Délégués de l'École de la Forêt

Prise en application de la délibération n°2026-07 du Conseil municipal de la commune de Ponthévrard en date du 25 mars 2026, donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

#### Le Maire de Ponthévrard,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-29 du 24 septembre 2025 portant actualisation des tarifs communaux pour la location de matériels et de la salle polyvalente pour l'année 2026,

Vu l'arrêté du Maire n°2026/04/02-13 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonctions à Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe,

Considérant la demande des Parents Délégués de l'École de la Forêt – 78730 PONTHEVRARD, concernant le prêt à titre gracieux de matériel (tables, bancs et barnums) pour l'organisation de la Kermesse le 12 juin 2026

Considérant que la commune met à disposition des Parents Délégués de l'École de la Forêt, du matériel (10 tables, 20 bancs, 4 barnums), à titre gracieux, pour la tenue de la Kermesse de l'école, le 12 juin 2026.

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux de matériel (10 tables, 20 bancs, 4 barnums), entre la commune de Ponthévrard et les Parents Délégués de l'École de la Forêt.

Cette mise à disposition est autorisée à la date du 12 juin 2026.

**Article 2 :** L'Adjoint au Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.

**Article 3 :** De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait à Ponthévrard, le 19/05/2026,

Po/Le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Delphine CHEMIN

